

Fiche conseils

de l'UNFPA sur les transferts monétaires (TM) en situation de crise humanitaire : TM et COVID-19

Pourquoi envisager d'utiliser des TM dans le contexte du COVID-19 ?

Les femmes et les filles touchées par la pandémie de COVID-19 dans les contextes de crise et de restriction de mouvement peuvent faire face à un risque accru de violence conjugale ou de la part d'un partenaire intime et être victimes d'exploitation et d'abus sexuels, en plus et en conséquence de la perte de revenus et du stress au sein des foyers.¹ Pour y faire face, elles peuvent recourir à des stratégies d'adaptation risquées, notamment les relations sexuelles transactionnelles, ou le mariage précoce ou forcé. Les femmes et les filles peuvent faire face à une augmentation des coûts, à des trajets ou des

temps d'attente plus longs pour accéder aux soins et aux services de Santé Sexuelle et Reproductive (SSR). Elles peuvent être empêchées de consulter leur praticien SSR ou d'accéder aux services des violences basées sur le genre (VBG) car elles continuent à assumer la responsabilité des personnes à charge (parents infectés, personnes âgées, enfants), mais également en raison des restrictions de mouvement, des coûts supplémentaires de transport, notamment en cas de suspension des transports publics et des autres réglementations telles que les couvre-feux ou le port obligatoire du masque.

Message Clé : Les TM sont un outil ou un mécanisme permettant de remédier aux obstacles économiques à l'accès aux services de SSR ou de VBG ou à l'achat d'articles nécessaires. Il ne remplace pas mais vient plutôt compléter le programme humanitaire de base de UNFPA, y compris l'aide en nature aux éléments essentiels par le biais de kits de dignité.



© UNFPA-Soudan

¹ Fiche de conseils inter-agence sur l'atténuation des risques COVID/VBG, version du 6 avril 2020.

Notre CO ne peut pas acheter ou fournir des kits de dignité comme nous le faisons habituellement. Devons-nous effectuer des TM aux femmes et aux filles plus âgées pour qu'elles achètent directement les articles contenus dans les kits de dignité ou d'autres articles de SSR sur leurs marchés locaux ? Réponse « rapide » au COVID-19 :²

- 1.** Consultez les femmes et les filles sur leurs préférences et sur la protection spécifique au contexte/les risques de VBG en ce qui concerne l'achat de leurs propres articles essentiels. Déterminez les mesures d'atténuation des risques pour l'utilisation des TM³ et déterminer quel mécanisme de prestation⁴ serait le plus sûr.
- 2.** Demandez aux femmes et aux filles si la SSR/des articles non médicaux de qualité adéquate contenus dans les kits de dignité sont disponibles et abordables sur le marché local. Demandez aux partenaires du Groupe de travail sur les TM, comme le PAM, d'inclure ces éléments dans leurs évaluations de marché et de déterminer s'ils sont disponibles et à quel prix.
- 3.** Vérifiez auprès du Groupe de travail sur les TM si les prestataires de services financiers (p.ex. la banque ou l'opérateur mobile) bénéficient d'une couverture existante dans la zone cible. Demandez aux femmes (compte tenu de l'âge et de l'invalidité) si elles connaissent ces services et envisagent d'autres mécanismes de prestation pour certaines personnes si nécessaire.

Comment la CVA pourrait-elle soutenir l'accès des femmes et des filles aux services de lutte contre la VBG et à la SSR ?

- 1.** Des transferts d'argent en urgence se sont révélés être efficaces pour aider les femmes exposées à des risques de VBG ou les survivant(e)s de VBG d'échapper aux auteurs de ces actes, d'accéder à un logement sûr et de réduire les coûts indirects liés aux soins médicaux ou au soutien psychosocial comme le transport.
- 2.** Les TM pourraient être utilisés pour couvrir les frais de transport et/ou de soins des personnes dépendantes par des transferts⁵ d'espèces non conditionnels mais ciblés. Les femmes peuvent souhaiter stocker des contraceptifs hormonaux, des préservatifs ou des tampons hygiéniques dans le cas où elles seraient placées en quarantaine/en raison de mesures de distanciation sociale/de restrictions de mouvement, mais n'ont pas nécessairement les économies suffisantes pour acheter ces produits en vrac.⁶ Il pourrait s'agir d'un complément à d'autres TM comme le transfert monétaire à usages multiples conjointement par différentes institutions, ou une petite somme d'argent en espèces en complément des kits de dignité de UNFPA.

² Veuillez noter qu'il s'agit de conseils décisionnels « rapides » pour les CO qui sont confrontés à des perturbations dans l'approvisionnement normal et la livraison des kits de dignité, car l'utilisation de TM implique généralement des risques supplémentaires et d'autres analyses.

³ Analyse des risques de VBG pour les TM disponible [ici](#), page 50*ici*.

⁴ Voir Fiche conseils de l'UNFPA sur les TM à vocation humanitaire : Vue d'ensemble des TM pour la définition des termes clés.

⁵ Sans activités ou obligations préalables (conditions) afin de recevoir de l'argent liquide, mais encourageant fortement les dépenses à ces fins.

⁶ [Guttmacher Institute, The COVID-19 Outbreak: Potential Fallout for Sexual and Reproductive Health and Rights.](#)

Notre CO / notre partenaire envisage d'utiliser la CVA dans leur programme. Comment aider les femmes et les filles à minimiser leurs risques de protection, de VBG et d'infection au COVID-19 ?

1. Affichez et mettez à jour chaque semaine pendant la crise du COVID-19⁷ les voies d'orientation pour les victimes de VBG ainsi que les informations sur la prévention des infections au COVID-19, dans les langues locales et en utilisant des photos, en plaçant des affiches sur les guichets automatiques et dans les magasins, si cette mesure est sûre – demandez aux femmes et aux filles. Distribuez des cartes de poche contenant les coordonnées nécessaires au personnel et aux bénévoles.⁸
2. Si vous effectuez des transferts sur téléphones mobiles, diffusez des messages téléphoniques aux bénéficiaires sur les services de VBG et de SSR disponibles, sur les risques de la VBG, sur la prévention des infections au COVID-19 et sur la recherche d'un traitement médical pour les symptômes du COVID-19.
3. Réfléchissez à la façon de réduire les attroupements aux points de distribution des aides en espèces et des coupons et les files d'attente pour les dépenser. Distribuez les fonds de manière échelonnée à de petits groupes de bénéficiaires sur quelques jours, afin de réduire les files d'attente devant les guichets automatiques, chez les agents mobiles ou dans les magasins.
4. Pour réduire le temps d'attente à l'extérieur/aux points de retrait d'argent, effectuez des transferts ponctuels plutôt que des transferts mensuels, si les femmes disent qu'elles peuvent utiliser ou stocker cet argent en toute sécurité. Cela leur permettra également de s'approvisionner pendant que les marchés disposent encore d'un approvisionnement adéquat.
5. Effectuez une analyse des genres locaux et des normes sociales, des tensions au sein des ménages et des communautés lors de la détermination des critères de sélection (c.-à-d. toutes les femmes et les filles ; certaines zones géographiques ; les femmes qui sont déjà placées dans des espaces sûrs ou qui bénéficient de mesures d'accompagnement) et la méthodologie de ciblage. Assurez-vous que les personnes exposées à des risques de VBG ou les survivant(e)s de VBG ne sont pas isolées mais font partie de critères de sélection plus larges. Les TM pourraient avoir un effet différent sur les relations au sein même du ménage que les kits de dignité à eux seuls, par exemple.
6. Coopérez avec le Groupe de travail sur les TM ou le Groupe de travail inter-cluster pour envisager **au moins** trois à six mois de transferts d'espèces sans restriction et non conditionnels afin de répondre aux besoins fondamentaux des ménages, de réduire le recours à des stratégies d'adaptation risquées et de réduire le risque de violence conjugale ou de violence de la part d'un partenaire intime. Un transfert unique aux femmes ou aux ménages pourrait potentiellement aggraver la tension au sein des ménages s'il n'est pas lié à des programmes d'aide plus larges destinés aux femmes et aux hommes, y compris l'aide aux moyens de subsistance.

7 Fiche conseils du Domaine de responsabilité (AoR) VBG sur le COVID-19.

8 Fiche conseils inter-agence sur l'atténuation des risques COVID/VBG, version du 6 avril 2020.

Où puis-je trouver d'autres conseils sur les transferts d'aides en espèces et de bons d'achat concernant les programmes de VBG et de SSR, ainsi que des conseils supplémentaires sur la prévention du risque de COVID-19 lors de l'envoi du transfert ?

- [Fiche conseils du CICR : Transferts monétaires et COVID-19](#)
- [Fiche conseils de CARE sur les transferts monétaires pendant la crise du COVID-19](#)
- [Recueil sur les transferts monétaires et la violence basée sur le genre](#)
- [Guide du PAM sur les transferts d'espèces dans le contexte du COVID-19](#)
- [Aide en espèces du HCR pendant la pandémie de COVID 19 : pratiques émergentes du terrain](#)
- <https://www.calpnetwork.org/publication/cva-in-covid-19-contexts-guidance-from-the-calp-network/> (document en vigueur)

Qui peut aider mon équipe à utiliser les TM dans la programmation ou pour identifier et atténuer les risques ?

Pour le soutien interne de l'UNFPA : veuillez contacter ho-cva@unfpa.org



David Brunetti © UNFPA



*Delivering a world where every
pregnancy is wanted, every childbirth is
safe and every young person's potential
is fulfilled*

UNFPA Humanitarian Office

Geneva, Switzerland

ho-cva@unfpa.org

Mai 2021